

Une réponse à une situation exceptionnelle

Le député Laurent Duding a exposé la position du groupe socialiste.

« [...] Il ne nous semble pas dénuer d'intérêt de rappeler en préambule que la péréquation financière intercommunale est bien l'ensemble des mécanismes qui tendent à une réduction des écarts entre les communes NE afin d'éviter des disparités sujettes à mettre à mal la cohésion cantonale.

Les Communes jouent un rôle essentiel dans notre système institutionnel, leur donner les moyens d'agir de manière autonome dans le cadre de leur sphère de compétences est bien le mandat qu'elles doivent pouvoir mener. C'est d'ailleurs dans ce sens qu'est formulé l'article 1 de loi sur la Péréquation financière intercommunale (PFI) qui se fixe comme objectifs :

- ➔ De renforcer la solidarité entre les communes
- ➔ De redistribuer plus équitablement les ressources fiscales entre elles
- ➔ Et, comme déjà mentionné, de donner les moyens à chaque commune d'assumer ses tâches de manière autonome.

Vu les disparités objectives que connaissent les communes NE, du point de vue du groupe socialiste, il paraît inconcevable de mettre à mal, de contester ces flux financiers qui jouent un rôle essentiel pour donner du liant à notre espace géographique et institutionnel cantonal.

Cet important chantier a connu une avancée significative à la fin de l'année 2014 avec l'adoption du rapport portant sur l'harmonisation des clés de répartition des impôts. Notre parlement a avalisé à une très large majorité les principes fixés par le Conseil d'État au niveau de la péréquation des ressources. Si nous avons soutenu ces modifications, nous avons immédiatement relevé l'importance de ne pas basculer d'un coup avec cette réforme mais de fixer une phase transitoire pour l'harmonisation de l'impôt des frontaliers. Concrètement cette période décidée d'emblée a couvert les années 2015 et 2016. Au même titre que nous avons déposé lors de ce même débat un postulat demandant l'aboutissement « rapide » du volet de la compensation de la surcharge structurelle dont les mécanismes en place pénalisent encore certaines communes notamment les communes « centres ».

Comme nous le savons l'avant-projet du Conseil d'État relatif à la péréquation des charges a été mis en consultation au printemps 2016 et a été ensuite retiré par le Conseil d'État vu l'accueil mitigé des communes envers les propositions émises et l'absence d'un large consensus sur l'ensemble des propositions faites. Nous attendons pour la suite le maintien ou le retour d'un dialogue « apaisé » entre l'État et les communes, seule voie garante de l'aboutissement de ce chantier.

À l'automne 2016, un décret interpartis a été déposé afin de reporter sine die la bascule d'impôts des frontaliers au regard de la situation conjoncturelle extrêmement délicate à laquelle doivent notamment faire face les communes industrielles et frontalières de notre canton. Pour le PS, il s'agit d'une demande cohérente qui doit être vue comme une mesure exceptionnelle, une mesure face à une situation conjoncturelle hautement problématique pour les communes concernées. C'est certainement dans cet esprit que 35 députés ont signé ce décret interpartis en octobre 2016. Il est vrai que la décision d'harmoniser l'ensemble des impôts a été prise à la fin de l'année 2014 et qu'il n'est pas totalement satisfaisant de revenir ensuite sur des engagements pris. Cependant, à nos yeux, au vu de l'urgence et de la situation particulièrement préoccupante dans laquelle se trouvent certaines collectivités locales, un report de la bascule de l'IF se justifie pleinement. C'est une des raisons qui poussera le groupe socialiste à refuser en bloc les amendements de la minorité de la commission qui ne tient pas compte de l'ensemble des paramètres des mécanismes en place et qui entend donner une réponse presque immédiate (horizon 2018) à la bascule de l'impôt des frontaliers.

Nous avons entendu les arguments juridiques à l'encontre de la formulation initiale du décret. Comme la majorité de la commission, il nous semble cependant plus judicieux d'en rester à la formulation de base de ce même décret et ainsi de conditionner cette bascule à l'aboutissement du volet des charges de la péréquation plutôt que de fixer aujourd'hui une date butoir. Nous soutenons par ailleurs la concrétisation de ce dossier notamment avec l'ouverture dès le début de la prochaine législature de travaux domaine par domaine au niveau de la compensation des surcharges structurelles identifiées dans le sens du postulat que nous avons déposé en 2014. C'était d'ailleurs à nos yeux un engagement posé lors de la mise en place globale de l'harmonisation des clés de répartition des impôts (péréquation des ressources).

Le fait d'intégrer d'autres « ingrédients » dans le package discuté aujourd'hui a fait l'objet de nombreuses discussions au sein de notre groupe. À ce stade des discussions, même si ces éléments s'écartent de la demande initiale contenue dans le projet de décret, nous sommes arrivés à la conclusion que les propositions mises sur la

table par le Conseil d'État et reprises ensuite par la majorité de la commission avaient du sens même si elles mettront certainement en difficultés quelques communes une fois que l'ensemble des mesures discutées aujourd'hui seront appliquées sans exception. C'est pourquoi une fois encore, le groupe socialiste relève l'urgente nécessité d'aboutir avec le volet des flux financiers liés aux charges. Sur ce point, nous invitons aussi les communes, via l'ACN, à travaillé de manière concertée et dans toute la mesure du possible à éviter le syndrome très souvent vécu, y compris en commission PF, de la « dernière colonne ». Seule une vision d'ensemble permettra aux collectivités locales de sortir de ces clivages qui mettent à mal la cohésion cantonale. À l'heure où de profondes difficultés conjoncturelles/économiques traversent notre canton, la péréquation financière doit retrouver ses lettres de noblesse et être perçues comme gage d'une cohésion cantonale forte par un renforcement, en tous les cas un maintien, de la solidarité entre les communes.

Forts de ces réflexions, nous soutiendrons aussi sur ce point la position de la majorité de la commission à savoir : la suppression de l'indice de charge fiscale, l'augmentation de l'effort péréquatif de 1/3 à 40 % et l'aménagement des critères appliqués au niveau du fonds de l'impôt des personnes morales avec une plus grande prise en compte de l'emploi.

En conclusion nous soutiendrons l'ensemble des propositions de la majorité de la commission péréquation financière notamment pour les motifs suivants :

- Assurer la stabilité et garantir la crédibilité du système péréquatif intercommunal notamment au travers de l'aménagement de certains paramètres du dispositif
- Donner une réponse claire par un report de la bascule de l'impôt des frontaliers face à une situation conjoncturelle nouvelle qui touche les communes industrielles et frontalières de notre canton
- Inviter le Conseil d'État et les communes à aboutir au niveau du volet des charges de la péréquation, condition pour effectuer la bascule de l'impôt des frontaliers

Quant aux chiffres compris dans les annexes des différents documents en lien avec les travaux de la commission, ne perdons pas de vue, que l'ensemble doit être vu comme un tout cohérent mais que différents paramètres sont dynamiques notamment l'évolution de l'impôt des personnes morales. En clair, au niveau des montants articulés, ce qui est vrai maintenant, ne le sera pas forcément d'ici quelques années. C'est peut-être déstabilisant mais admettons que c'est la réalité. »